

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-03 Du 22 juin 2026 PLAN D'EAU CONVENTION DE MISE À DISPOSITION PARTIE BAIGNADE MAÎTRE NAGEUSE
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER C – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

**PLAN D'EAU
CONVENTION DE MISE À DISPOSITION
PARTIE BAIGNADE
MAÎTRE NAGEUSE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la personne recrutée pour effectuer la surveillance baignade, Mme MAILLARD, propose de mettre en place au plan d'eau différentes activités, en dehors des heures de surveillance baignade : cours d'apprentissage pour les enfants, aquagym...

Elle possède toutes les qualifications requises pour l'encadrement de ces activités.

Il convient pour ce faire de rédiger une convention de mise à disposition du site.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention établi et demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ;

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de la partie baignade du plan d'eau à Mme MAILLARD, pour la saison estivale 2026, dans les termes présentés ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	--

